

Prestations particulières pour le lot n°11 :

FOLCHERAN

PERIMETRE D'INTERVENTION

Le titulaire du marché sera tenu d'effectuer les prestations de bionettoyage prévues dans le présent CCTP ; certaines prestations particulières concernant le lot 11 relatif à l'établissement Folcheran viennent néanmoins s'ajouter à ces prestations.

Bionettoyage

Le titulaire sera tenu d'effectuer les prestations de bionettoyage du lundi au dimanche, entre 5h et 20h30.

Les horaires précis qui sont à retrouver dans l'annexe 1 relative aux DPGF. La première feuille de cette annexe présente une famille de locaux spéciale au présent lot n°11 ainsi que leurs horaires de bionettoyage.

Les prestations de bionettoyage seront à effectuer du lundi au dimanche, jours fériés compris.

A ces prestations s'ajoutent le nettoyage des chambres à chaque départ d'un patient, la prestation s'effectuera entre 8h45 et 11h, du lundi au vendredi. Elle consiste à nettoyer la chambre (murs, lits, vitre, matelas) et les sanitaires attenants ainsi qu'à évacuer le linge sale.

Pour des raisons médicales, l'horaire peut exceptionnellement varier et le bionettoyage se fera alors dans l'après-midi.

Dans le cadre des travaux prévus à compter de septembre 2026 et pour une durée estimée à deux ans, le périmètre de prestation du titulaire fera l'objet d'ajustements. Les travaux, organisés en trois phases, impliqueront une modification du périmètre d'intervention des agents de bionettoyage, certaines zones étant amenées à être condamnées.

Le titulaire sera prévenu en avance de l'avancée des travaux et de l'évolution des zones à nettoyer.

Service de plonge

Le titulaire sera également chargé d'effectuer des prestations relatives à l'entretien de la vaisselle. Ces prestations comportent le service de plonge, le rangement de la vaisselle dans les meubles dédiés et le nettoyage de la zone de plonge et du lave-vaisselle.

Cette prestation s'effectuera du lundi au dimanche, de 19h à 20h30.